



Interpellation de M. Cools : le harcèlement en rue

M. Cools signale que trop de femmes continuent à être victimes d'un harcèlement en rue, y compris à Uccle. Ce n'est pas normal si on est une femme de se faire siffler, accoster, harceler en rue !

Un rapport de l'ONG « Plan international Belgique » révèle que 80 % des victimes de harcèlement en rue n'ont bénéficié dans notre pays d'aucune aide de la part des témoins. Pourtant, leur rôle est important pour aider les victimes d'actes de harcèlement. Si les témoins n'interviennent pas, c'est peut-être par peur ou en raison d'une coupable indifférence. C'est aussi tout simplement parce que, bien souvent, ils ne savent pas comment réagir. Leur réaction est néanmoins indispensable s'ils sont témoins d'un fait de harcèlement dans la rue, les magasins ou les transports en commun.

Un programme formation grand public, des informations dans le Wolvendael, pourraient aider à sensibiliser les témoins potentiels et leur faire connaître les techniques qu'ils peuvent employer le cas échéant.

Parmi ces techniques, il y a la méthode dite des « 5D », qui a été développée par le collectif américain Hollaback. Cette méthode recommande et détaille cinq comportements : distraire, déléguer, documenter, diriger et dialoguer :

- Distraire : si tu vois une personne en difficulté, intervins avant que la situation ne dégénère pour distraire l'attention de son harceleur ; tu peux lui demander l'heure, ton chemin ou même faire semblant de la connaître ;
- Déléguer : si tu ne te sens pas prêt à intervenir seul, demande de l'aide à quelqu'un d'autre (passants, commerçants, chauffeurs de bus)...Ils pourront t'aider à gérer cette situation ;
- Documenter : si tu as ton téléphone sur toi, n'hésite pas à filmer ou photographier la scène ; dans ce cas, indique discrètement la date, l'heure et le lieu pour que ces informations figurent dans la vidéo, non pour diffuser la scène sur les réseaux sociaux mais pour constituer des preuves que la victime pourra utiliser si elle porte plainte ;
- Diriger : selon la situation et sans te mettre en danger, tu peux directement intervenir auprès de la victime en demandant au harceleur d'arrêter et de partir ;
- Dialoguer : une fois le harceleur parti, tu peux aller voir la victime pour la rassurer, lui dire qu'elle n'est pas seule et lui demander si elle a besoin de quoi que ce soit ; surtout ne pas la brusquer et lui expliquer que le comportement de ce harceleur n'est pas normal et qu'elle n'est absolument pas fautive.

Le Collège est-il disposé à mieux faire connaître les techniques qui peuvent être utilisées par les témoins d'actes de harcèlement ? A-t-il déjà pris des mesures pour lutter contre le harcèlement en rue ?

Mme Czekalski remarque qu'encore aujourd'hui, trop de femmes et de jeunes filles se font harceler dans la rue. Il est déplorable que ce phénomène soit encore aussi présent en 2024 !

La police a évidemment un rôle important à jouer dans la lutte contre le harcèlement et l'accompagnement des victimes.

La prévention et l'éducation ne doivent pas être négligées, étant donné que trop peu de femmes et de jeunes filles se lancent dans des démarches policières et judiciaires en cas d'agression ou de harcèlement. Il faut diffuser des informations sur les procédures, encourager les dépôts de plainte et expliquer comment il convient d'agir lorsqu'on est témoin d'un cas de harcèlement.

Quelles sont les mesures prises par la commune à cet égard ? Qu'en est-il des campagnes de communication ?

M. Desmet rappelle que ce sujet particulièrement sensible a déjà fait l'objet de débats au sein du Conseil communal et qu'il a été pris en considération pour les aménagements de voirie.

Il serait opportun d'informer les élèves des écoles sur cette problématique.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que ce phénomène n'est pas nouveau : Le harcèlement dans l'espace public est évoqué depuis le début du XVIIIème siècle.

Des études ont démontré que le harcèlement n'est pas provoqué par l'habillement ou le comportement des femmes.

Par ailleurs, le harcèlement n'est pas l'apanage de certains groupes ou certaines ethnies. On le retrouve dans toutes les cultures, toutes les classes sociales, tous les âges.

La mise en œuvre du gender budgetting permet de sensibiliser les agents de l'administration à cette problématique et même si cette démarche prend du temps, elle a débouché sur des résultats concrets dans les projets réalisés, notamment au sein du service vert et du service de la Mobilité.

Les ateliers d'autodéfense verbale organisés en 2020 sous l'égide de l'ASBL Garance ont dû être interrompus à cause de la crise du covid et n'ont pas été repris depuis lors.

La commune a participé en décembre 2022 à la campagne d'Aequas Brussels contre les agressions sexuelles et le harcèlement sexiste par le biais d'une affichette avec autocollant accrochée à l'édition du mois de décembre du magazine Wolvendael.

Si la Région revient avec une proposition similaire, susceptible de rejoindre les préoccupations de la méthode des 5D, le Collège va évidemment la soutenir.

Le Collège est en contact exploratoire avec un organisme en vue de mener une campagne relative au harcèlement sexiste dans l'espace public.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch remarque que la méthode des 5D, destinée à un large public, semble faire l'objet d'un large consensus.

Toutefois, la charge de la lutte contre le harcèlement en général ne doit pas reposer uniquement sur les épaules des citoyens. Les autorités publiques ont aussi un rôle à jouer, et les mandataires publics ont un devoir d'exemplarité en la matière. Or, il faut reconnaître que certains mandataires se rendent coupables de harcèlement sur les réseaux sociaux.

Les équipes du service de la Prévention, dont la composition obéit très largement au principe de mixité, mènent un travail de terrain en ce domaine et se sont notamment interposés dans un tram entre une victime mineure et ses harceleurs. La victime et la mère de celle-ci ont été informées de la législation en vigueur et de la possibilité de déposer plainte, et les agresseurs ont été avisés du fait que le harcèlement est interdit ainsi que des risques qu'ils encourent.

Il est arrivé que les gardiens de la paix féminins fassent eux-mêmes l'objet de tentatives de harcèlement.

Les éducateurs de rue interviennent aussi dans les situations de harcèlement, plus particulièrement celles qui surgissent en milieu scolaire.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch signale encore que l'ERAP dispense une formation sur le harcèlement, qui a été suivie par les gardiens de la paix d'Auderghem. Un contact va être établi avec ces derniers, pour voir s'il serait utile pour les gardiens de la paix uclois de suivre la même formation.

M. Cools estime qu'il faudrait rappeler la méthode des 5D dans le Wolvendael.

Il espère aussi que les formations à l'autodéfense pour les jeunes femmes pourront reprendre.

Mme Czekalski espère qu'un jour, la situation se sera améliorée d'une façon telle qu'il ne sera plus nécessaire de parler de harcèlement.